

Volume 2 | Numéro 5 | Mai 2009

L'Autonome

Le bulletin de la Fédération autonome de l'enseignement

➤➤ **La privatisation
des services publics**
page 5

➤➤ **INTÉGRATION DES EHDA
À quoi sert la
formation
initiale des
profs ?**
page 8

➤➤ **Réforme
scolaire,
déjà dix
ans !**
page 14

**ÉCOLE À
PPPPrivatiser**

S'ADRESSER À:

ministère de l'Éducation

DOSSIER SPÉCIAL

HÉROS : pour une école écocitoyenne

FAE
FÉDÉRATION
AUTONOME DE
L'ENSEIGNEMENT

« Le droit de négocier, c'est non négociable! »

PAR **Wilfried Cordeau**
w.cordeau@lafae.qc.ca



Tel est le message que scandait, le 1^{er} avril dernier, une délégation spéciale d'une trentaine de membres devant les bureaux des principaux représentants de la partie patronale, dont le Conseil du Trésor et le Comité patronal de négociation des commissions scolaires francophones (CPNCF).

Date symbolique, puisque le 1^{er} avril 2010, les dispositions antisyndicales prévues à la loi 43 (projet de loi n° 142) prendront fin, soit dans un peu moins d'un an. « L'opération consistait à lancer un avertissement aux divers représentants de la partie patronale qui n'ont pas respecté le droit de négocier en 2005. Ils ont préféré cadenasser nos conditions de travail en recourant à l'arsenal législatif. C'est tout à fait déloyal et méprisant et il faut le rappeler! », explique Denis Letourneau, vice-président de la vie politique.

En mars dernier, le Conseil fédératif adoptait en conséquence, un plan d'action pour outiller les membres de la FAE et marteler le message que « cette opération n'était qu'un coup d'envoi. Notre message doit désormais se répandre dans tous les milieux. La partie patronale doit bien saisir le climat dans lequel s'amorcera la prochaine négociation. Elle doit comprendre qu'on ne se laissera pas faire! », conclut M. Letourneau.



Le 16 avril dernier se tenait la rencontre du premier Réseau des femmes de l'histoire de la Fédération. Dans la présente conjoncture, la négociation 2010 devient un thème incontournable. Il est vrai que la profession enseignante est largement assumée par des femmes.

Pour aborder, dans une approche novatrice, les questions qui nous préoccupaient, la rencontre du Réseau a été l'occasion de former une trentaine de femmes à l'analyse différenciée selon les sexes; cette formation a été offerte par M^{me} Lise Gervais, directrice générale de Relais-femmes.

Il serait impossible, en quelques lignes, de faire un tour d'horizon complet de cette journée. Néanmoins, celle-ci aura permis aux participantes d'établir quelques constats qu'il importe de partager avec l'ensemble des membres de la FAE. Ces dossiers illustrent bien à quel point l'égalité entre les hommes et les femmes demeure un sujet d'actualité et que nous sommes toujours loin de la coupe aux lèvres.

Avec la sentence de l'arbitre Gauvin¹, on demande aux profs (majoritairement des femmes) de travailler bénévolement pour la réalisation d'activités étudiantes non reconnues par les directions d'établissement.

■ En fait, nous n'avons pu trouver aucune convention collective dans laquelle est inscrite une clause encadrant le bénévolat des travailleurs syndiqués comme c'est le cas pour les profs. C'est à se demander de quel droit le gouvernement abuse de l'engagement et du dévouement des enseignantes et enseignants!

■ Les femmes gagnent toujours 80 % du salaire moyen des hommes. Pire, l'augmentation du nombre de femmes aux études supérieures ne permet pas un réel rattrapage. Une femme bachelière reçoit le même salaire qu'un technicien masculin.

■ Si le décrochage affecte surtout les garçons, le décrochage des filles est souvent ignoré. Pourtant, les conséquences de ne pas avoir complété sa cinquième année du secondaire sont pires, au plan financier, pour ces jeunes filles que pour leurs collègues masculins.

Les femmes qui ont assisté à cette première rencontre du Réseau des femmes ont exprimé un haut niveau de satisfaction et le souhait que le Réseau puisse se réunir à nouveau pour alimenter la réflexion sur la condition des femmes et des enseignantes. Il y a encore tant à faire, ont-elles conclu.

1. Sentence arbitrale rendue publique en septembre 2008, dans le dossier qui opposait l'APPM et la CSDM.

La reproduction de ce bulletin, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Ce bulletin est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.

Photos : Wilfried Cordeau, Kathleen Gingras (SERL), Dany Parent (FAE), Productions 4C3HD inc., Julien Roy (SEO).
Correction : Suzanne Giroux, Sylvie Pelletier.
Infographie : Mardigrabe inc.
Impression : Imprimerie Payette et Simms

DATE	ÉVÉNEMENT ET RÉFÉRENCE
27, 28 et 29 mai	Conseil fédératif (FAE) à Gatineau
1 ^{er} au 7 juin	Semaine canadienne de l'environnement www.ec.gc.ca
7 juin	3 ^e anniversaire de la désaffiliation du Groupe des neuf, à l'origine de la FAE
8 juin	Commémoration du 10 ^e anniversaire de la réforme
12 juin	Journée mondiale contre le travail des enfants
17 juin	Conseil fédératif de négociation (CFN) à Laval
18 et 19 juin	Conseil fédératif (FAE) à Laval
12 août	Journée internationale de la jeunesse
21 septembre	Journée internationale de la paix
22 septembre	Journée <i>En ville sans ma voiture</i> www.amt.qc.ca
24 et 25 septembre	Conseil fédératif de négociation (CFN) (lieu à déterminer)

À SURVEILLER...

Le gouvernement abuse du dévouement des enseignantes !

PAR **Marie Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca



Le 16 avril dernier se tenait la rencontre du premier Réseau des femmes de l'histoire de la Fédération. Dans la présente conjoncture, la négociation 2010 devient un thème incontournable. Il est vrai que la profession enseignante est largement assumée par des femmes.

Pour aborder, dans une approche novatrice, les questions qui nous préoccupaient, la rencontre du Réseau a été l'occasion de former une trentaine de femmes à l'analyse différenciée selon les sexes; cette formation a été offerte par M^{me} Lise Gervais, directrice générale de Relais-femmes.

Il serait impossible, en quelques lignes, de faire un tour d'horizon complet de cette journée. Néanmoins, celle-ci aura permis aux participantes d'établir quelques constats qu'il importe de partager avec l'ensemble des membres de la FAE. Ces dossiers illustrent bien à quel point l'égalité entre les hommes et les femmes demeure un sujet d'actualité et que nous sommes toujours loin de la coupe aux lèvres.

Avec la sentence de l'arbitre Gauvin¹, on demande aux profs (majoritairement des femmes) de travailler bénévolement pour la réalisation d'activités étudiantes non reconnues par les directions d'établissement.

En fait, nous n'avons pu trouver aucune convention collective dans laquelle est inscrite une clause encadrant le bénévolat des travailleurs syndiqués comme c'est le cas pour les profs. C'est à se demander de quel droit le gouvernement abuse de l'engagement et du dévouement des enseignantes et enseignants!

Les femmes gagnent toujours 80 % du salaire moyen des hommes. Pire, l'augmentation du nombre de femmes aux études supérieures ne permet pas un réel rattrapage. Une femme bachelière reçoit le même salaire qu'un technicien masculin.

Si le décrochage affecte surtout les garçons, le décrochage des filles est souvent ignoré. Pourtant, les conséquences de ne pas avoir complété sa cinquième année du secondaire sont pires, au plan financier, pour ces jeunes filles que pour leurs collègues masculins.

Les femmes qui ont assisté à cette première rencontre du Réseau des femmes ont exprimé un haut niveau de satisfaction et le souhait que le Réseau puisse se réunir à nouveau pour alimenter la réflexion sur la condition des femmes et des enseignantes. Il y a encore tant à faire, ont-elles conclu.

1. Sentence arbitrale rendue publique en septembre 2008, dans le dossier qui opposait l'APPM et la CSDM.

La reproduction de ce bulletin, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.

Ce bulletin est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



6555, boulevard
Métropolitain Est
Bureau 100
Montréal (Québec)
H1P 3H3

514 666-7763
1 877 387-4774

fae@lafae.qc.ca
www.lafae.qc.ca

Rédacteur en chef :
Michel L. Saint-Laurent

Rédaction :
Marie-André Bénard
Yves Cloutier
Comité de négociation
Wilfried Cordeau
Patrick Côté
Nadia Dallaire
Nicolas Dionne
Christian Leblanc
Sylvain Mallette
Marie Pelchat
Pierre St-Germain
Michel L. Saint-Laurent
Collaboration spéciale :
Jacques Godstyn
Philippe Hurteau

L'Autonome

Photos : Wilfried Cordeau, Kathleen Gingras (SERL), Dany Parent (FAE), Productions 4C3HD inc., Julien Roy (SEO).
Correction : Suzanne Giroux, Sylvie Pelletier.
Infographie : Mardigrabe inc.
Impression : Imprimerie Payette et Simms



Ce bulletin est imprimé sur un papier certifié Éco-Logo, blanchi sans chlore, contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation, sans acide et fabriqué à partir de biogaz récupérés.



Mécènes inc.

PAR Pierre **St-Germain**
Président



En mars dernier, le *Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec*, présidé par L. Jacques Ménard de BMO Groupe financier, rendait public un rapport qui propose ses solutions pour réduire le décrochage. Plusieurs ont applaudi à cette initiative « citoyenne ». Désintéressée? On peut à tout le moins être sceptique.

Il est assez ironique de constater que nos banquiers sociaux se préoccupent tout à coup du décrochage et se penchent du haut de leurs tours et de leurs millions sur le sort des plus démunis. Encore plus ironique quand on se rappelle que ce sont ces mêmes hommes d'affaires qui, au cours des dernières années, ont revendiqué moins d'impôts, moins d'État, moins de services publics et plus de tarification. Serait-ce les besoins criants de main-d'œuvre, particulièrement en formation professionnelle, qui les incitent maintenant à se préoccuper du taux de décrochage?

Parmi les solutions proposées dans ce rapport aucune mesure structurante n'est envisagée pour renforcer et mieux soutenir l'école publique. Aucune mesure pour lutter contre la pauvreté, pourtant identifiée comme un facteur majeur de cause au décrochage. Ces personnes s'attaquent aux conséquences de la pauvreté et non pas à ses causes. Ça ne les concerne manifestement pas!

Pour soutenir et mettre en place les mesures proposées, on fait largement appel à l'implication citoyenne (et beaucoup de bénévolat). Le rapport propose de plus de confier la gestion des programmes à la Fondation Chagnon déjà (trop) présente dans les milieux scolaire et communautaire.

La Fondation Chagnon

Dans son ouvrage *Ces riches qui ne paient pas d'impôts* (Éditions du Méridien, 2004), Brigitte Alepin explique le montage financier de cette fondation. On y apprend qu'à la suite de la vente de Vidéotron pour 1,84 milliard de dollars, la famille Chagnon aurait eu à payer environ 460 millions de dollars en impôts. Ce qui lui aurait tout de même laissé un montant net de 1,38 milliard de dollars. En créant une fondation et en lui versant 1,4 milliard de dollars, la famille Chagnon se retrouvait avec un montant net de seulement 1,03 milliard de dollars mais, avec le contrôle d'une fondation de 1,4 milliard de dollars. C'est donc par une habile manipulation des règles fiscales que la famille Chagnon a créé, avec l'argent des contribuables, sa fondation.

Depuis sa création, on ne compte plus les occasions par lesquelles celle-ci est associée à la gestion de programmes gouvernementaux. Le rapport Ménard était à peine sorti que déjà, le ministre de la Famille, M. Tomassi, proposait, par le projet de loi n° 7 visant à soutenir le développement des enfants de cinq ans et moins, un autre 15 millions de dollars à confier à la Fondation Chagnon.

L'intrusion de cette fondation dans le domaine public par l'entremise de *Québec en forme* pose déjà un problème dans certaines de nos écoles où elle entre en compétition pour l'utilisation des installations ou encore influence l'horaire des activités. Elle indigné éga-



« Il est assez ironique de constater que nos banquiers sociaux se préoccupent tout à coup du décrochage et se penchent du haut de leurs tours et de leurs millions sur le sort des plus démunis. »

lement de nombreux groupes communautaires qui, depuis des années, se voient subordonnés aux diktats de celle-ci. Ils sont nombreux à dénoncer le fait que le gouvernement confie à des organisations, l'orientation des politiques sociales. Cela a pour conséquences que plusieurs organismes communautaires, bien ancrés dans leurs milieux, se voient contraints de changer leurs approches et leurs orientations pour satisfaire aux exigences de ces bailleurs de fonds que constituent les fondations.

Après les PPP sur les infrastructures, la santé et l'éducation, on semble avoir découvert un nouveau marché, celui de la solidarité. Le décrochage, quant à lui, est en voie de devenir un nouveau créneau, pour ne pas dire un produit pour servir à développer à son tour de nouveaux PPP.

Cet exemple démontre que lorsque nos gouvernements coupent dans les services et qu'ils privent de moyens suffisants la population et les personnes qui donnent ces services, cela ouvre la porte à toutes sortes de dérives dont tirent profit certains *bienfaiteurs*.

« ... plusieurs organismes communautaires, bien ancrés dans leurs milieux, se voient contraints de changer leurs approches et leurs orientations pour satisfaire aux exigences de ces bailleurs de fonds que constituent les fondations. »



COLLABORATION SPÉCIALE

Budget du Québec 2009-2010 : Le gouvernement en crise d'initiative

PAR **Phillipe Hurteau**
Chercheur à l'IRIS
hurteau@iris-recherche.qc.ca



Le 19 mars dernier, le gouvernement québécois a déposé son budget pour l'année 2009-2010. La population était en droit de s'attendre à un exercice budgétaire rigoureux et innovateur de la part d'un gouvernement qui avait misé sa réélection sur sa capacité à traverser la crise économique sans trop de dommages. Cet espoir aura été déçu.

Trois éléments du budget présenté par l'ex-ministre des Finances, M^{me} Monique Jérôme Forget, retiennent notre attention : l'intensification de la taxation régressive, le manque d'initiative au plan environnemental et la perpétuation du sous-financement du réseau d'éducation québécois.

Alourdissement de la taxation régressive

Le débat entre taxe régressive et impôt proportionnel au revenu n'est pas nouveau. D'un côté, les partisans de la droite économique voient dans l'impôt une ponction étatique improductive et donc un frein à la création de la richesse; de l'autre côté, les acteurs des mouvements sociaux demeurent attachés au mécanisme de redistribution qu'est l'impôt sur le revenu. Dans ce débat, le gouvernement a fait son choix en annonçant une augmentation de 1 % de la TVQ (taxe de vente du Québec) et l'indexation des tarifs des services publics à l'inflation.

En 2011, cette hausse de 1 % de la TVQ rapportera 1,2 milliard de dollars en revenus supplémentaires dans les coffres de l'État, soit l'équivalent des baisses d'impôts instaurées dans le budget 2007-2008¹ et qui profitent essentiellement aux plus for-

tunés. Aussi, l'indexation des tarifs des services publics marque, en plus d'une autre forme d'augmentation de la taxation régressive, la fin de la culture d'universalité et de gratuité qui caractérisait les services offerts par l'État à la population.

Vous avez dit virage vert ?

Le budget 2009-2010 du gouvernement ne profite pas de l'occasion que présente la crise actuelle du capitalisme pour orienter le Québec vers le développement d'une économie verte. Plutôt que de saisir cette occasion pour restructurer l'économie en profondeur en s'attaquant simultanément aux crises économique et écologique, le gouvernement applique ses vieilles recettes. Au niveau économique, le gouvernement préfère accroître les subventions consenties à la grande entreprise, sans aucun plan d'encadrement des activités polluantes de ces dernières, par la bonification de 9,8 % (950 millions de dollars)

de son programme *Renfort*. Au plan environnemental, on constate encore ici que, pour les Libéraux, le développement économique rime avec béton, asphalte et infrastructures routières. Sur les 3,7 milliards de dollars d'augmentation du budget du ministère des Transports, seulement 20 % ira au transport en commun et presque tout cet argent sera consacré au maintien du système et non pas à son développement.

Sous-financement de l'éducation

Contrairement à ce qui est avancé dans le budget, l'augmentation de 490 millions

de dollars du financement du ministère de l'Éducation ne pourra en rien aider à lutter contre le décrochage scolaire, puisque cette somme n'équivaut qu'à l'augmentation des coûts de système et non à de nouveaux investissements. Pour parvenir à dégager les fonds nécessaires à un véritable refinancement de notre système d'éducation, il aurait fallu tripler la somme annoncée : soit 700 millions de dollars pour le primaire/secondaire et 800 millions de dollars pour le collégial/universitaire.

Le gouvernement Charest contre la crise

Pour lutter contre la crise économique, le gouvernement Charest semble faire tout ce qu'il peut, allant même jusqu'à en nier l'existence. Comme un gendarme responsable de la circulation lors d'un accident, ce gouvernement nous dit « circulez, il n'y a rien à voir ». Accepter de reconnaître la profondeur de la crise

forcerait certainement l'équipe libérale à admettre le fonctionnement déficient de l'économie de marché et c'est précisément sur cette question que le gouvernement désire demeurer silencieux.

« L'augmentation de 490 millions de dollars du financement du ministère de l'Éducation ne pourra en rien aider à lutter contre le décrochage scolaire, puisque cette somme n'équivaut qu'à l'augmentation des coûts de système et non à de nouveaux investissements. »

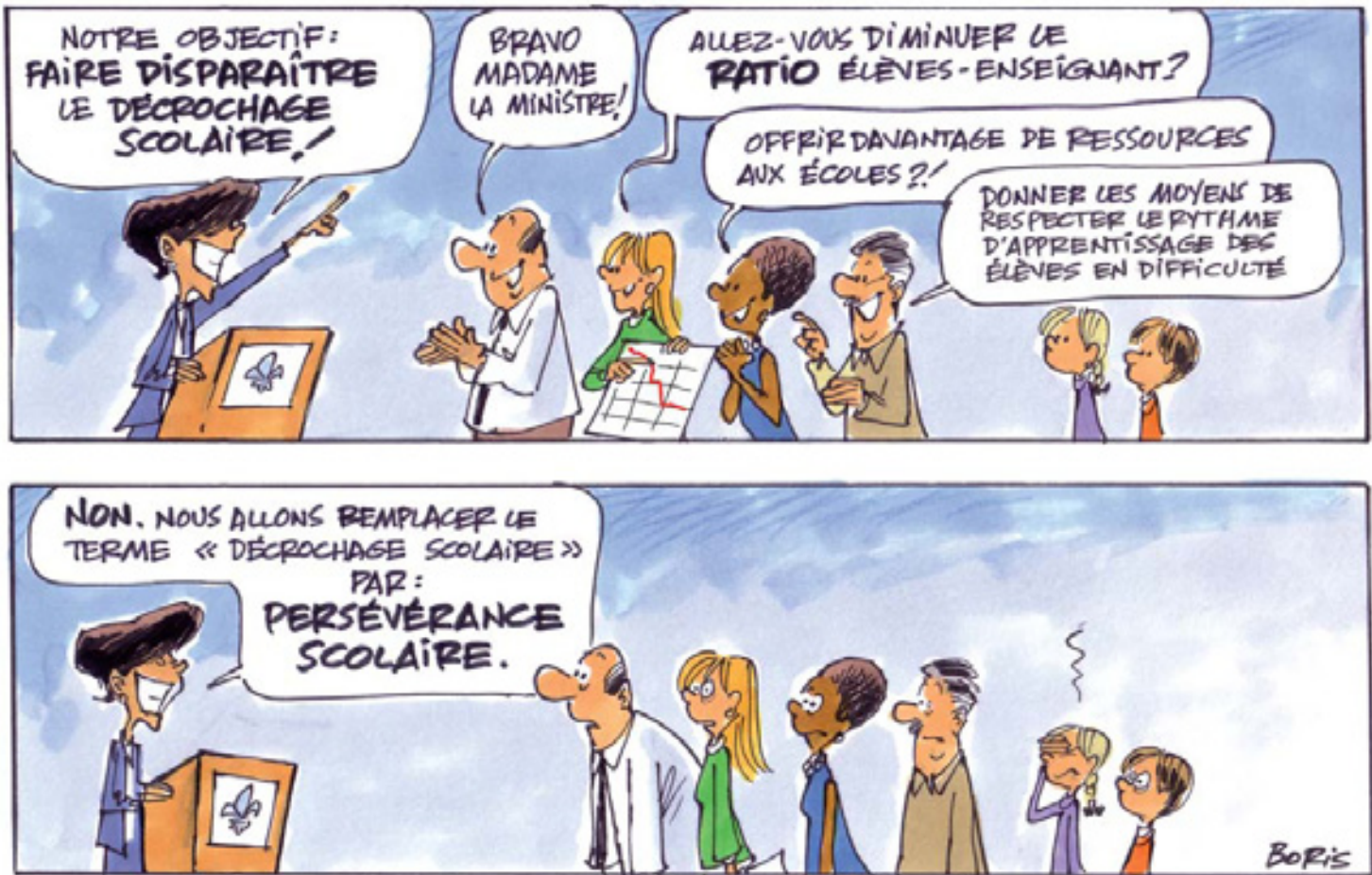
« L'indexation des tarifs des services publics marque, en plus d'une autre forme d'augmentation de la taxation régressive, la fin de la culture d'universalité et de gratuité qui caractérisait les services offerts par l'État à la population. »

1. Ces baisses, d'une valeur initiale de 950 millions de dollars, représentent actuellement une perte de revenu annuel de 1,3 milliard de dollars pour le gouvernement. À ce sujet, lire : Hurteau, Phillippe : *D'où vient la crise des finances publiques*, IRIS, Montréal, 2008.





LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE



SERVICES PUBLICS EN DANGER

2. La **privatisation**

PAR Marie **Pelchat**
m.pelchat@lafae.qc.ca



Dans *l'Autonome* de mars 2009, nous avons amorcé une série sur les grandes stratégies de déconstruction des services publics. Dans ce numéro, nous nous intéressons plus spécifiquement à la stratégie de privatisation.

Cette dernière vise essentiellement à confier au secteur privé ce qui est fait ou devrait être fait par le secteur public.

À ce chapitre, il faut distinguer les deux grandes catégories de privatisation : les privatisations actives et les privatisations passives. Avec les privatisations actives, on s'assure de confier ouvertement au secteur privé la réalisation de mandats publics. Dans les cas de privatisations passives, c'est souvent le laisser-faire qui est de mise; le fait de ne rien faire favorise le développement et la consolidation du secteur privé dans un secteur donné.

Les partenariats public-privé (PPP) sont une des variantes de la stratégie de privatisation.

Par exemple, dans le secteur de l'éducation :

- Le ministère accorde plusieurs centaines de millions en financement public à des écoles privées alors qu'il sous-finance le réseau public d'éducation. Ces écoles privées entrent directement en « concurrence » avec les écoles publiques et elles alimentent de toutes les façons possibles la crise de confiance des parents envers l'école publique;
- Le fait de confier de plus en plus l'éducation des adultes et la formation professionnelle aux entreprises plutôt qu'aux établissements d'enseignement;
- La privatisation des cafétérias, des services d'entretien, des services d'aide aux devoirs, etc., s'inscrit tout à fait dans cette catégorie;
- Au chapitre des privatisations passives, on ne pourrait passer sous silence le fait que de plus en plus de parents sont invités à s'adresser au secteur privé pour réussir à obtenir un diagnostic qui permettra à leurs enfants d'avoir enfin les services auxquels ils ont droit. Cette facture peut atteindre 1500 \$.

L'objectif de cette stratégie - et des autres d'ailleurs, c'est de privatiser les profits et de socialiser les pertes.



« L'objectif de cette stratégie - et des autres d'ailleurs, c'est de privatiser les profits et de socialiser les pertes. »



Et le Front commun ?



PAR Pierre **St-Germain**
Président

La FTQ, la CSN et les organisations qui composent le Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), soit la CSQ, la FIQ, l'APTS, le SFPQ et le SPGQ, ont annoncé le 11 mai dernier la signature d'une entente dans le but de réunir leurs forces. Ces organisations ont convenu de faire front commun face au gouvernement pour la négociation intersectorielle, c'est-à-dire sur les questions salariales, les disparités régionales, les régimes collectifs d'assurance, les régimes de retraite et les droits parentaux.

Les syndicats affiliés de la FAE ont toujours cru que la mise en place d'un véritable front commun, le plus inclusif possible, était un important facteur de succès pour atteindre nos objectifs au regard des demandes à caractère économique, surtout face à un gouvernement intransigeant. Nous avons travaillé en ce sens et c'est le message que nous avons porté auprès d'autres organisations syndicales. Nous devons malheureusement constater qu'au-delà des discours sur l'unité, certaines organisations ne manifestent pas dans les faits toute l'ouverture affichée.

Si l'ouverture ne se crée pas, rappelons que le gouvernement a, de toute façon, l'obligation légale de négocier avec tous ses syndicats. Il y aura nécessairement une table FAE où nous pourrions défendre nos demandes et le défi le plus ardu qui nous attend concerne l'amélioration de nos conditions de travail. Et cela, même en front commun, personne d'autre que nous, ne pourrait porter mieux ces revendications.



À l'instar de la FAE, les autres organisations syndicales procèdent également à une consultation auprès de leurs instances. Les demandes qui seront présentées dépendront des résultats de ces consultations. Le dépôt des demandes est prévu pour la fin d'octobre ce qui est similaire au calendrier adopté par la FAE. Entretemps, le Conseil fédératif de négociation devra apprécier la situation en fonction de ce nouveau contexte, en particulier quant au cadre stratégique. En effet, la stratégie que semble mettre de l'avant le front commun, c'est-à-dire tenter de régler alors que la loi 43 s'applique toujours, nous amène aussi à nous questionner quant au rapport de force réel qui pourra effectivement s'exercer.

Historiquement, les fronts communs qui sont restés unis jusqu'à la signature d'une convention collective sont rares. Lors de la dernière ronde de négociations, on se rappellera que le regroupement s'est effrité dès les premières semaines de la phase de négociations. Certaines alliances ponctuelles et stratégiques ont eu lieu, mais aucun mouvement de fond ne s'est créé. Souhaitons que le mouvement syndical puisse apprendre de ses erreurs et faire mentir l'histoire.

Pour faire la différence : une importante étape est franchie



PAR le comité de **négociation**

Première consultation pour la négociation 2010

En vue d'une première consultation pour la négociation, vous avez été appelés à remplir durant la période du 20 avril au 26 mai 2009, le cahier de consultation. Au moment d'écrire ces lignes, tout indique que la démarche reçoit un niveau d'adhésion fort appréciable. Ce cahier, se voulait rassembleur et touchait tous les secteurs d'enseignement. C'est à partir de vos préoccupations, ressorties lors de la phase préliminaire, que les membres du comité de négociation, en collaboration

avec des enseignantes et enseignants, ont conçu ce cahier qui a, par la suite, été modifié et adopté en Conseil fédératif de négociation. Vous avez pu y trouver des questions sur les thèmes qui touchaient la tâche, les élèves HDAA, les conditions de travail et les conditions économiques.

Prendre part à une consultation

En participant à cette consultation, vous avez aussi pu prendre connaissance des difficultés qui existent dans les secteurs d'enseignement autres que le vôtre. Il est essentiel que chaque enseignante et enseignant soit sensibilisé aux réalités de tous leurs collègues afin d'être en mesure de défendre solidairement les conditions de travail de toutes et tous. Voilà une

autre manière de nous mobiliser pour une cause commune : nos conditions d'exercice d'emploi en lien avec nos conditions de vie.

Le comité de négociation s'affaire à l'analyse de tous les résultats que les syndicats affiliés nous ont fait parvenir. Lors du prochain Conseil fédératif de négociation qui aura lieu en juin, vos représentantes et représentants syndicaux recevront cette analyse des résultats (et les résultats) utilisés par le comité de négociation pour élaborer des orientations en vue de la production et de l'adoption du cahier de demandes. Vous serez de nouveau sollicités à l'automne pour conclure cette consultation et adopter notre projet de demandes.



DROITS PARENTAUX

De retour d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption ? Notez ceci...

PAR Marie-Andrée **Bénard**
ma.benard@lafae.qc.ca



À la suite d'un congé de maternité, de paternité ou d'adoption, ou encore à la suite de la prolongation de l'un de ces congés, plusieurs se demandent si et quand ils peuvent racheter ce service auprès du RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics), en vue de leur retraite. Les renseignements qui suivent vous aideront à prendre une décision éclairée.

Durant le congé de maternité de 21 semaines, les enseignantes sont exemptées de cotisations à leur régime de retraite sans perte de droits. Cette période n'a donc pas à être rachetée.

Durant le congé de paternité de cinq jours avec traitement et le congé pour adoption de dix semaines, les enseignantes et enseignants continuent de payer des cotisations au RREGOP. Cette période n'a donc pas à être rachetée. Durant le congé de paternité sans traitement d'au plus cinq semaines ou le congé sans traitement en vue d'une adoption, l'enseignante ou enseignant ne paie pas de cotisations au RREGOP si cette absence est de plus de trente jours de calendrier consécutifs. Cette période peut donc être rachetée.

Quant à la prolongation de l'un ou l'autre de ces congés, cette période peut être rachetée si elle s'étale sur plus de trente jours de calendrier consécutifs.

Si le rachat se fait dans les six mois de la fin du congé, le coût du rachat correspond à 100 % des cotisations qui auraient été payées durant cette période (consultez votre talon de paie). Pour un congé postérieur au 1^{er} janvier 2000, après six mois, le coût du rachat se calcule selon la formule suivante :

(salaire annuel lors de la demande de rachat) x (nombre de jours à racheter)
x (0,005) x (pourcentage établi comme suit selon l'âge lors du rachat)

39 ans ou moins	4,50 %
40 - 47 ans	5,75 %
48 - 54 ans	7,25 %
55 ans ou plus	9,00 %

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'accès aux dossiers des élèves

PAR Marie-Andrée **Bénard**
ma.benard@lafae.qc.ca

Le chapitre des dispositions nationales portant sur les élèves à risque et les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a été entièrement remanié en 2005. Ce chapitre prévoit maintenant que, sous réserve du respect des personnes et des règles déontologiques, le personnel enseignant a accès au dossier scolaire et au dossier d'aide particulière de l'élève.

Le dossier scolaire ne contient que des renseignements administratifs : formulaire d'inscription, horaire, rapports d'évaluation, etc. Le dossier d'aide particulière devrait contenir tous les renseignements sur l'élève nécessitant d'être connus par d'autres membres du personnel afin de

mieux évaluer les besoins de l'élève dont, notamment, le plan d'intervention. Les renseignements contenus dans ce dossier devraient bénéficier d'une levée partielle du secret professionnel, s'il y a lieu.

Tous les membres d'un ordre reconnu par le *Code des professions* sont tenus au respect du secret professionnel. Ce dernier ne peut être levé que par une disposition expresse de la loi ou par l'autorisation de la personne qui a fait les confidences. Lorsque l'intervention d'un professionnel auprès d'un élève se fait à la demande de la commission scolaire, cette dernière devrait obtenir une levée partielle du secret professionnel afin que les renseignements puissent être versés au dossier d'aide particu-

lière, accessible au personnel enseignant, qui pourra alors mieux orienter ses interventions.

Dans tous les cas, ces renseignements demeurent confidentiels et ceux qui y ont accès doivent donc en tenir compte.

Saviez-vous que...

... l'Acte des manufactures de Québec fut la première loi en matière de santé et sécurité du travail à être adoptée au Québec, et ce, en 1885 ? Cette loi visait à assurer un minimum de salubrité et de sécurité dans les manufactures. En plus des dispositions concernant la propreté, l'aération des lieux de travail et les toilettes séparées pour les femmes et les hommes, cette loi prohibait le travail des garçons de moins de 10 ans et des filles de moins de 12 ans dans les manufactures. De plus, cette loi limitait le travail des enfants de moins de 14 ans, des jeunes filles et des femmes à 10 heures par jour et 60 heures par semaine.

INTÉGRATION DES EHDA

Quand le chat sort du sac !

PAR Sylvain Mallette
Vice-président à la vie professionnelle



C'est sur le thème *Faire le point pour aller plus loin!* que les gestionnaires responsables de l'application de la réforme se sont rencontrés les 28 et 29 octobre 2008. Dans son édition hivernale, la revue *Virage*, organe officiel de la propagande réformiste, faisait état des discussions tenues lors de cet événement. Quatre gestionnaires de haut niveau ont ainsi pu faire le point sur les travaux en cours. La directrice de l'adaptation scolaire, Madame Liette Picard, sortait le chat du sac en informant les participantes et participants que « [...] le travail est concentré sur deux dossiers prioritaires, soit le *Plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* (EHDA) et le *Parcours (de formation) axé sur l'emploi* [...] ». Dans le but de favoriser « [...] la réussite de l'intégration des élèves en difficulté [...] », M^{me} Picard annonçait huit mesures, dont celle qui veut que « [l]a formation initiale des enseignants sera revue, en collaboration avec les universités, pour les préparer à intervenir auprès des EHDA ». Après maintenant dix ans d'implantation forcée d'une réforme qui a échoué, particulièrement auprès des élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) entend imposer, avec la complicité des universités, aux étudiantes et étudiants au baccalauréat en enseignement, une nouvelle formation. Cette dernière visera à poursuivre et à consolider l'intégration massive et désordonnée de ces élèves en classe régulière.

Au lieu de reconnaître que la mise en place forcée de la réforme s'est traduite par

une aggravation de la situation pour les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les tenants de la réforme cherchent à détourner l'attention et à faire porter sur les seules épaules des enseignantes et enseignants, le poids de l'intégration de ces élèves en classe régulière. Après avoir saccagé, avec l'accord de la FSE, les dispositions relatives à l'identification des EHDA autrefois contenues dans la convention collective et qui permettaient des mesures

d'encadrement et de soutien minimales, les gestionnaires de la réforme lorgnent maintenant vers la formation des maîtres. L'enseignante ou enseignant, fraîchement diplômé de l'université, sera bien mal venu de demander des mesures de soutien pour certains de ces élèves.

Il ne faut pas savoir lire l'avenir dans les feuilles de thé pour déjà entendre une direction d'établissement indiquer à une enseignante ou un enseignant réclamant des mesures particulières pour un de

ses élèves que « sa formation initiale lui permet de répondre aux besoins de cet élève ». Dès les premiers balbutiements de la mise en place forcée de la réforme, nous étions quelques-uns à indiquer que le MELS et les commissions scolaires ne visaient qu'à modifier la convention collective (ce qui a été fait) ainsi que la formation initiale des enseignantes et enseignants (ce qui est en voie d'être complétée) dans le but d'accélérer le processus d'intégration des élèves HDAA en classe régulière.

Malheureusement, incapable de porter un jugement critique sur la réforme et ses conséquences, notre ancienne fédération a préféré faire la sourde oreille à ces avertissements.

Aujourd'hui, les difficultés rencontrées par les enseignantes et enseignants lorsque vient le temps de fournir des services aux élèves HDAA intégrés en classe régulière sont telles que le MELS préfère se fermer les yeux et faire comme si la solution résidait dans la formation initiale et continue du personnel enseignant. Se refusant à faire le point sur les conséquences désastreuses de la mise en place forcée de la réforme, le MELS s'apprête à aller encore plus loin dans le démantèlement des services offerts aux élèves HDAA.

« Se refusant à faire le point sur les conséquences désastreuses de la mise en place forcée de la réforme, le MELS s'apprête à aller encore plus loin dans le démantèlement des services offerts aux élèves HDAA. »

« Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) entend imposer, avec la complicité des universités, aux étudiantes et étudiants au baccalauréat en enseignement, une nouvelle formation. »



ÉVALUATION DE LA RÉFORME AU SECONDAIRE

Les trois singes de la bêtise élisent domicile au MELS !

PAR Sylvain Mallette
Vice-président à la vie professionnelle



Régissant au discours d'ouverture prononcé par le premier ministre Jean Charest, la chef de l'Opposition officielle, M^{me} Pauline Marois, utilisait l'allégorie des trois singes de la sagesse (celui qui ne voit rien, celui qui ne dit rien et celui qui n'entend rien) et les qualifiait des « trois singes de la bêtise ». M^{me} Marois connaît très bien ces trois singes puisqu'elle a été elle-même ministre de l'Éducation et les a laissés faire des ravages dans le ministère dont elle avait la responsabilité. Mais, il semble bien que ces trois singes aient décidé d'élire domicile à perpétuité au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). En effet, la ministre Michelle Courchesne a autorisé la mise sur pied d'un comité chargé de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre du nouveau pédagogique (RP) à l'enseignement secondaire. Formé de quatorze membres, dont un représentant de la FSE, ce comité a pour mandat de :

« Préciser les enjeux liés à la mise en œuvre des changements et les obstacles inhérents, notamment à l'égard de la formation initiale et continue du personnel enseignant;

De recommander au ministre [...] des stratégies et des actions appropriées pour assurer cette mise en œuvre dans une perspective partagée;

De faire le point périodiquement sur cette mise en œuvre et de proposer [...] les adaptations nécessaires;

[...] De faire le point périodiquement sur le RP et de proposer de nouvelles avenues de réflexion;

D'élaborer des mécanismes d'évaluation, de suivi et d'adaptation continu « [sic] » de la mise en œuvre des changements;

De remplir tout autre mandat que lui confiera le ministre¹ ».

Le singe qui ne veut rien voir

D'entrée de jeu, les membres du comité commettent une erreur grave en indiquant qu'« [e]ntrepris dans la foulée des constatations établies au terme des États généraux sur l'éducation, lesquels ont eu lieu en 1996, le RP a pour objet de relever les défis de l'éducation des jeunes d'aujourd'hui dans un contexte social complexe et changeant² ». Jamais les conclusions des États généraux sur l'éducation n'ont favorisé la mise en place de la réforme qui sévit depuis maintenant dix ans. Aucune des conclusions ne permettait l'imposition du socioconstructivisme ou l'utilisation obligatoire des compétences transversales. Ces conclusions ont été détournées afin de justifier la mise en place forcée de la réforme qui porte aujourd'hui le nom pompeux mais plus révélateur de *renouveau pédagogique*. Cet aveuglement se traduit aussi par le refus obstiné des réformistes de questionner les fondements et les conséquences de la réforme. En ce sens, les membres du comité déclarent que « [...] la pertinence du RP (renouveau pédagogique) et du PDF (programme de formation) implanté en 2000-2001 ne sera pas examinée dans le contexte de la présente évaluation³ ». Le message peut difficilement être plus clair. La réforme est là pour rester et continuera à ravager l'école publique.

« Jamais les conclusions des États généraux sur l'éducation n'ont favorisé la mise en place de la réforme qui sévit depuis maintenant dix ans. »

Le singe qui ne veut rien entendre

Au singe qui ne veut rien voir, vient se joindre celui qui ne veut rien entendre. Le mandat du comité chargé d'évaluer la réforme est à ce point dirigé qu'il ne sera

« Le mandat du comité chargé d'évaluer la réforme est à ce point dirigé qu'il ne sera pas possible pour des enseignantes et enseignants de faire entendre un autre son de cloche. »

pas possible pour des enseignantes et enseignants de faire entendre un autre son de cloche. Pour les membres du comité, « [l]e PDF étant un repère commun et incontournable de l'intervention éducative auprès des élèves, l'école doit en assurer l'application intégrale. Les différents intervenants du milieu scolaire doivent en respecter les grandes orientations et se conformer aux visées de formation qu'il privilégie. Son caractère obligatoire impose à l'école de s'assurer de son application dans toutes ses dimensions [...] »⁴. En adoptant une telle approche, les membres du comité envoient de manière délibérée le message qu'ils souhaitent imposer une compréhension unique des difficultés rencontrées par la mise en place de la réforme. À ce sujet, il n'est pas anodin de lire que « [l]es recherches et les observations [...] indiquent que la mise en œuvre d'un projet de changement, tel le RP (renouveau pédagogique), déstabilise les acteurs dans leurs certitudes professionnelles et entraîne souvent un sentiment provisoire d'incompétence. De plus, elles soulignent l'importance pour les personnes visées de comprendre les raisons du changement, d'avoir accès à une formation et à de l'accompagnement [...] »⁵. Là encore, le message est clair. Que les enseignantes et enseignants acceptent béatement le changement et les problèmes provoqués par la réforme cesseront d'exister !

Le singe qui ne veut pas parler

Un dernier singe vient compléter le triumvirat sévissant au MELS. Celui qui ne veut pas parler ou qui, dans ce cas précis, veut choisir à qui il va parler. Dans le but de légitimer toute l'opération qui vise à justifier l'échec de la réforme, les membres du comité ont décidé qu'ils choisiraient les enseignantes et ensei-

gnants avec qui ils parleraient. Ainsi, « [l]a direction de chaque école fréquentée par des élèves sélectionnés sera invitée à fournir à l'équipe de recherche la liste des enseignants et des enseignantes qui sont intervenus auprès de ces derniers [...] »⁶. Quand on veut être certain de contrôler le message, on doit d'abord contrôler ceux qui vont parler. Cette pratique, fortement appliquée dans certains régimes dirigistes, vise à camoufler la crainte partagée par les membres du comité chargé d'évaluer la réforme. En permettant à toutes et tous de livrer leurs opinions, les membres du comité seraient obligés d'autoriser certaines personnes, qui ne partagent pas leur aveuglement pour la réforme, de parler et de dire une vérité qui dérange. Notons aussi que le contenu du document ne permet pas de connaître le moment où les membres du comité livreront les conclusions de leur travail.

« L'opération à laquelle se livre le MELS, par l'entremise du comité de travail chargé d'évaluer la réforme, est déplorable et exprime bien la volonté des réformistes de maintenir le cap avec tout l'aveuglement qui les caractérise depuis si longtemps. »

L'opération à laquelle se livre le MELS, par l'entremise du comité de travail chargé d'évaluer la réforme, est déplorable et exprime bien la volonté des réformistes de maintenir le cap avec tout l'aveuglement qui les caractérise depuis si longtemps. Si le MELS avait voulu évaluer la réforme au secondaire avec un minimum d'honnêteté, il aurait favorisé une approche globale, capable de porter un jugement non pas uniquement sur les conditions d'implantation de cette réforme, mais aussi et surtout, sur les fondements mêmes de la réforme. Les réformistes sont confrontés à un échec cuisant. Affolés par les preuves

de cet échec (taux de scolarisation en baisse, recul des élèves québécois aux examens internationaux, alourdissement des cas d'élèves présentant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage), les défenseurs de la réforme cherchent à poursuivre l'imposition de leurs dogmes pédagogiques. La FAE ne peut cautionner une telle démarche qui vise à travestir la réalité : la réforme mise en place depuis dix ans est un échec. Le MELS aura beau mettre en place toutes les opérations de camouflage, la situation continuera de s'aggraver et les élèves, particulièrement ceux en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, continueront d'en être les premières victimes. Et les profs continueront à voir leurs conditions de travail et leur autonomie professionnelle malmenées.

1. Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *L'évaluation de la mise en œuvre du Renouveau pédagogique à l'enseignement secondaire – Cadre d'évaluation*, Québec, MELS, 2008, page 3.

2. Ibid. à la page 4.
 3. Ibid. à la page 17.
 4. Ibid. à la page 22.
 5. Ibid. à la page 25.
 6. Ibid. à la page 39.

Manifestation contre la privatisation

PAR **Michel L. Saint-Laurent**
 ml.st-laurent@lafae.qc.ca



Le 26 mars dernier s'est déroulée, à Montréal, une manifestation contre la privatisation des services publics. Plusieurs organisations syndicales, communautaires et étudiantes, dont la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), ont participé à ce rassemblement organisé par l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ). Il s'agissait alors de « dénoncer la logique du privé qui prévaut dans les institutions publiques et qui touche l'ensemble des sphères sociales. Cette logique, trop souvent présentée comme une panacée, vient priver la population d'un accès égalitaire aux services publics, diminue la qualité de ceux-ci et accentue les clivages sociaux. » Denis Letourneau, vice-président de la vie politique de la FAE, a prononcé un discours condamnant l'intrusion du privé en éducation et a rappelé la nécessité d'un syndicalisme de combat.



SEMAINE QUÉBÉCOISE DES ADULTES EN FORMATION

Profs et élèves honorés

PAR **Nadia Dallaire**
n.dallaire@lafae.qc.ca



Considérant qu'un peu plus de 250 000 adultes poursuivaient leur formation à l'EDA et à la FP en 2005-2006 et qu'un retour aux études est une étape cruciale et lourde de conséquences pour ces derniers (conciliation études/travail/famille), la FAE a salué, lors de la rencontre du Conseil fédératif du 13 mars dernier, la détermination et le courage des trois lauréats du concours *La persévérance a aussi un visage*, organisé dans le cadre de la *Semaine québécoise des adultes en formation*.

Le clou de l'événement a été, sans conteste, lorsque les deux lauréates et le lauréat ont rendu leur témoignage. En effet, les récits de Nathalie Millette, Sonya Mercier et Lafleche Boucher ont donné l'occasion aux membres présents, de mieux connaître certaines réalités vécues par les adultes en formation. Par ricochet, ces exposés ont permis aux enseignantes et enseignants du secteur de la formation générale des jeunes de cerner quelques-unes des dimensions du travail du personnel enseignant à l'EDA, à l'EDA en milieu carcéral et à la FP. En ce sens, ces témoignages aideront la FAE à mieux porter le message pour améliorer la situation des professeurs et de leurs élèves.

Les difficultés rencontrées par les lauréats tout au long de leur parcours de formation sont diverses. Apprendre à l'âge de 29 ans qu'on souffre de dysphasie, concilier les études avec quatre enfants en étant une mère monoparentale ou étudier dans une cellule alors que les autres détenus jouent aux dominos ne sont que quelques exemples des embûches vécues par les récipiendaires.

Le message de Nathalie Millette, qui souffre de dysphasie, a été clair : les services de soutien dont elle a pu bénéficier ont fait toute la différence. Comme elle l'a mentionné : « Je ne me suis pas retrouvée toute seule à tout faire. Il y avait toute une équipe près de moi, et cela a allégé de beaucoup

mon fardeau. En équipe, on peut déplacer des montagnes. »

Par ailleurs, ils ont tous spécifié que leur réussite était attribuable à leur propre détermination, mais aussi et plus encore au dévouement de leurs enseignantes et enseignants respectifs. « Mes enseignantes ont cru en moi, elles m'ont donné l'opportunité d'acquérir des connaissances et de retrouver confiance en moi » précise M^{me} Millette.

Pour Sonya Mercier qui tente de concilier l'école avec les devoirs et leçons de ses enfants, les enseignantes et enseignants « sont surtout très patients, chaque prof prend le temps qu'il faut avec chacun. Je tiens à le souligner car je suis certaine que je ne me serais pas rendue là. [...] Ils nous préparent à être autonomes. Vous m'avez aidée dans mon parcours » a-t-elle précisé.

Quant à Lafleche Boucher, ce n'est qu'à l'éducation des adultes en milieu carcéral qu'il a réalisé que le travail du personnel enseignant n'était pas seulement d'enseigner. « C'est grâce aux profs si je suis présentement encore aux études. [...] Ils sont toujours là pour nous encourager et nous faire voir les obstacles comme des défis à relever. »

Ce sont par ces témoignages de gratitude et d'affection que les lauréats ont à



leur tour rendu hommage à leurs enseignantes et enseignants.

Enfin, M. Pierre St-Germain, président de la FAE, a conclu l'événement en affirmant : « Le seul regret que j'ai est que la ministre de l'Éducation ou des représentants des commissions scolaires soient absents. Rien de mieux que des témoignages d'élèves pour constater la valeur de notre travail d'enseignante et enseignant de même que l'ampleur des besoins à combler. »



De gauche à droite, les trois lauréats : Nathalie Millette, Lafleche Boucher et Sonya Mercier en compagnie de Sylvain Mallette, vice-président de la vie professionnelle de la FAE.

L'entrée progressive au préscolaire : savoir accueillir pour mieux prévenir

PAR Patrick Côté
p.cote@lafae.qc.ca



En septembre 2008, la FAE lançait auprès des enseignantes et enseignants du préscolaire, une enquête sur l'entrée progressive. C'est plus de 300 personnes qui y a participé. Les résultats de celle-ci ont été présentés lors de la rencontre du Conseil fédératif, en mars dernier.

Si, pour les enseignantes et enseignants du préscolaire, la pertinence de l'entrée progressive n'est plus à prouver, la FAE souhaitait mesurer l'incidence réelle de cette mesure auprès des enfants en fonction de certains éléments, notamment :

- 1- Le nombre de journées d'entrée progressive;
- 2- Le milieu économique dans lequel vit l'enfant.

Le nombre de journées d'entrée progressive

Il faut dire d'emblée que le nombre de journées consacrées à l'entrée progressive varie énormément d'une commission scolaire à une autre et même, dans certains cas, d'une école à une autre. Si les dispositions nationales prévoient à l'annexe II qu'« [a]près consultation du syndicat, la commission scolaire détermine les modalités d'une entrée progressive s'étendant sur 2 jours pour les élèves du préscolaire, [...] », ceci « [...] n'a pas pour effet d'empêcher la commission de déterminer les modalités d'entrée progressive s'étendant sur plus de 2 jours. » C'est ce que font certaines commissions scolaires qui, après entente avec le syndicat, offrent jusqu'à huit jours d'entrée progressive. Or, selon les résultats de notre enquête, il est évident que les groupes d'élèves bénéficiant d'une en-

trée progressive sur deux jours, en comparaison avec les autres groupes bénéficiant d'une entrée progressive sur trois à cinq jours ou sur six jours et plus, manifestent plus souvent, sur une plus longue période et de manière plus significative, les comportements problématiques observés (voir encadré). L'enquête indique, sans équivoque, que le pire scénario en la matière demeure une entrée progressive sur deux jours.

Le milieu économique dans lequel vit l'enfant

Nous aurions pu être enclin à penser, intuitivement, que les enfants issus d'un milieu défavorisé manifestent les comportements observés de manière plus marquée. Les résultats de l'enquête démontrent au contraire que, de manière générale, pour la plupart des comportements observés, le milieu (défavorisé ou non défavorisé) n'a pas d'incidence notable sur la manifes-

Durant les dix premiers jours en classe, les enseignantes participantes devaient compléter une grille d'observation comprenant huit comportements à observer et indiquer le nombre d'enfants qui avaient de la difficulté à :

- se séparer de ses parents
- se mêler aux autres enfants
- respecter les consignes
- se réveiller après la pause détente

Ainsi que les enfants qui avaient :

- oublié d'aller aux toilettes
- pleuré à un moment de la journée
- fait une crise
- démontré de l'agressivité

« L'enquête indique, sans équivoque, que le pire scénario en la matière demeure une entrée progressive sur deux jours. »



tation et la récurrence du comportement. Est-ce à dire que nous ne devons pas porter une attention particulière au milieu duquel proviennent les enfants? Bien sûr que non. Si l'entrée progressive est une mesure nécessaire et bénéfique pour tous les enfants, quel que soit leur milieu, nous devons continuer à défendre la mise en place de mesures spécifiques pour les élèves qui subissent les effets de la pauvreté.

Miser sur l'accueil pour mieux prévenir

L'entrée progressive permet de minimiser les effets négatifs de l'intégration de l'enfant à l'école. Deux jours ne sont pas suffisants pour permettre aux enfants de profiter pleinement des nombreux effets positifs de l'entrée progressive. Celle-ci constitue en fait, un moment unique à privilégier, à inscrire parmi les nombreuses mesures favorisant, entre autres, la persévérance scolaire. L'entrée progressive n'est pas un luxe, quoi qu'en disent les administrateurs des commissions scolaires. La FAE considère que les premiers jours de l'enfant dans l'univers scolaire doivent favoriser son accueil et la meilleure intégration possible. C'est pourquoi, dans le cadre de la prochaine négociation de la convention collective, la FAE consulte actuellement l'ensemble de ses membres afin d'obtenir le mandat lui permettant de revendiquer la mise en place d'une entrée progressive qui respecte les besoins des enfants.

Deux nouveaux conseillers se joignent à l'équipe des communications de la FAE



Armand Dubois
Conseiller aux communications et responsable des relations avec les médias



Michel L. Saint-Laurent
Conseiller aux communications et à l'information

Rapport Ménard et tablettes du MELS

PAR Yves Cloutier
y.cloutier@lafae.qc.ca



C'est en mars dernier que le *Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec*, réuni à l'initiative de L. Jacques Ménard, a rendu public le rapport *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*¹, rédigé gratuitement par la succursale québécoise de la multinationale d'expertise conseil en gestion *McKinsey & Compagnie*.

D'entrée de jeu, le rapport brosse le sombre portrait de la persévérance scolaire au Québec, sur lequel tout le monde s'entend. Là où les avis divergent, c'est sur les moyens à mettre en œuvre pour accroître le taux de diplomation. Certaines des solutions avancées

par le rapport Ménard font consensus, telle l'amélioration de l'accès aux services de garde, de même qu'un effort de valorisation de l'éducation. D'autres solutions, comme une plus grande implication du secteur privé sont, par contre, beaucoup moins bien inspirées.

Toutefois, les principales failles du rapport Ménard sont ailleurs : dans son silence assourdissant au sujet de la compétition que livrent, avec les fonds publics, les écoles privées au réseau public; dans son ignorance, volontaire et complète, du rôle des enseignantes et enseignants dans le système

d'éducation : sur près de 100 intervenants consultés, on ne retrouve qu'un seul enseignant. Enfin, dans son aveuglement tout aussi volontaire à ne pas placer la lutte à la pauvreté en tête des actions nécessaires pour accroître le taux de diplomation.

Ces omissions symbolisent parfaitement bien l'absence de perspective sociale qui mine irrémédiablement le rapport Ménard.

Verdict : un document bon pour les tablettes du MELS...

« ... les principales failles du rapport Ménard sont ailleurs... dans son ignorance, volontaire et complète, du rôle des enseignantes et enseignants dans le système d'éducation... »

« D'autres solutions, comme une plus grande implication du secteur privé sont, par contre, beaucoup moins bien inspirées. »

1. *Savoir pour pouvoir : Entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec, 2009, 67 pages, disponible au <http://www.perserverancescolaire.com/details.php?idNouvelle=10>.

Exclusivement réservé aux membres

L'assurance d'avoir **PLUS** de privilèges



Règlements disponibles à la Vice-présidence marketing

PLUS d'économies sur vos primes d'assurance automobile et habitation

Nouveau Des réductions s'appliquent maintenant sur vos véhicules récréatifs



Sans frais : 1 866 987-0797 • Montréal : 514 787-0797 • www.lacapitale.com

SEMAINE POUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Mon école, je l'aime publique !

PAR Patrick Côté
p.cote@lafae.qc.ca



L'école québécoise est mal en point. Du moins, c'est ce que plusieurs clament haut et fort et la situation s'est détériorée depuis la mise en place forcée de la réforme. Comme un vent mordant, ces commentaires négatifs contribuent à ronger les fondements de l'école publique.

Pourtant, de nombreuses réalisations témoignent de la vitalité et de la richesse de l'école publique et méritent d'être soulignées. L'école publique offre aux élèves une éducation de qualité. Cet enseignement est possible grâce à l'engagement indéfectible des enseignantes et enseignants qui œuvrent quotidiennement dans les milliers d'établissements scolaires partout au Québec.

C'est parce que nous croyons en l'école publique que nous n'hésitons pas à dénoncer les attaques dont elle est victime, notamment lorsqu'il s'agit de la réforme imposée depuis maintenant presque dix ans ou de la concurrence déloyale du réseau privé. Aimer l'école publique, c'est aussi la défendre en exigeant la mise en place des correctifs requis.

C'est pour affirmer notre attachement à cette institution collective qu'est l'école publique que la FAE tiendra du 5 au 9 octobre 2009, une *Semaine pour l'école publique* (SPEP).

Débutant par la *Journée mondiale des enseignantes et des enseignants* le 5 octobre 2009, cette première *Semaine pour l'école publique* se déroulera sur le thème de *Mon école, je l'aime publique!* Durant cinq jours, nous soulignerons l'importance de l'école publique et du rôle crucial qu'elle joue dans le développement de la société québécoise. Vous serez prochainement invités à participer aux différentes activités qui se dérouleront durant la SPEP. C'est un rendez-vous!

LA RÉFORME SCOLAIRE A 10 ANS...

Y'a pas de quoi fêter !

PAR Patrick Côté
p.cote@lafae.qc.ca



La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) organisera une journée « commémorative » visant à souligner le 10^e anniversaire de l'implantation forcée de la réforme de l'éducation.

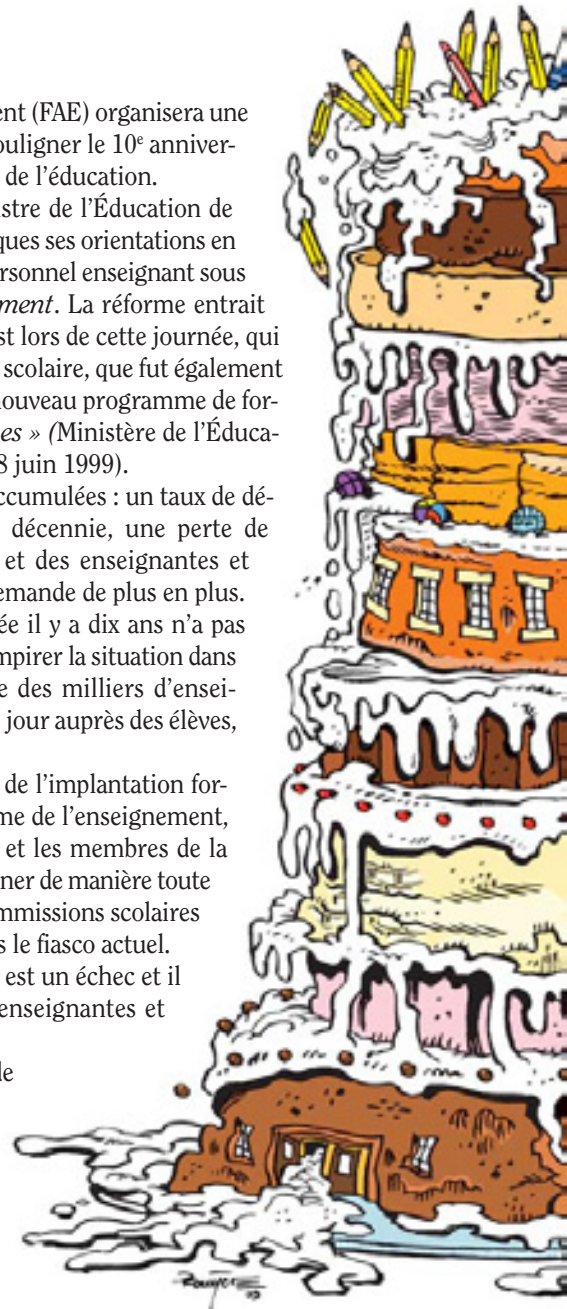
En effet, c'est le 8 juin 1999 que le ministre de l'Éducation de l'époque, M. François Legault, rendait publiques ses orientations en ce qui concerne la formation continue du personnel enseignant sous le titre *Choisir plutôt que subir le changement*. La réforme entrait donc dans une période d'appropriation. C'est lors de cette journée, qui regroupait plus de 400 personnes du milieu scolaire, que fut également présenté « l'un des éléments essentiels du nouveau programme de formation, soit *Le Programme des programmes* » (Ministère de l'Éducation, *Virage Express*, volume 1, numéro 3, 8 juin 1999).

Dix ans plus tard, les difficultés se sont accumulées : un taux de décrochage aussi endémique qu'il y a une décennie, une perte de confiance accrue envers l'école publique et des enseignantes et enseignants à bout de souffle à qui on en demande de plus en plus. Non seulement la réforme scolaire amorcée il y a dix ans n'a pas rempli ses promesses, mais elle n'a fait qu'empirer la situation dans les écoles. N'eût été du professionnalisme des milliers d'enseignantes et enseignants qui œuvrent chaque jour auprès des élèves, la situation serait encore bien pire.

Afin de commémorer le 10^e anniversaire de l'implantation forcée de cette réforme, la Fédération autonome de l'enseignement, en collaboration avec ses syndicats affiliés et les membres de la *Coalition Stoppons la réforme*, entend souligner de manière toute particulière le rôle joué par le MELS, les commissions scolaires ainsi que les directions d'établissement dans le fiasco actuel.

N'en déplaise aux réformistes, la réforme est un échec et il faut le dire. Il n'appartient donc pas aux enseignantes et enseignants d'en porter le fardeau.

Le 8 juin 2009 sera pour nous l'occasion de souligner ce triste 10^e anniversaire. De la documentation et du matériel en soutien à cet événement vous seront transmis. Affichons-nous et faisons entendre notre voix au sein des écoles, des commissions scolaires et auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.



Report de la réforme à l'éducation des adultes : un pas insuffisant

PAR Nadia Dallaire
n.dallaire@lafae.qc.ca



La FAE souhaite que le report de la réforme à l'éducation des adultes, annoncé le 9 avril dernier, permette à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'analyser les problèmes qu'une telle réforme soulève et qu'elle conclue à son abandon définitif.

Permis d'enseigner bientôt disponible pour les détenteurs d'un bac disciplinaire ?

PAR Sylvain Mallette
Vice-président à la vie professionnelle



Nouvelle extraite du bulletin *Le Courrier parlementaire* du vendredi 24 avril dernier :

« Le gouvernement s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à baisser le ratio enseignant-élèves dans les écoles primaires et secondaires de la province, une politique qui débutera dès la prochaine année scolaire, en septembre 2009. Cet engagement impliquera l'embauche de 3 154 nouveaux professeurs d'ici la fin du mandat libéral, dont 378 pour l'année qui vient. Québec aura besoin de beaucoup de relève en termes de nouveaux enseignants [...]

La ministre Michelle Courchesne a confirmé qu'un règlement à cet effet avait déjà franchi l'étape de prépublication dans la *Gazette officielle*. L'objectif, a-t-elle expliqué, c'est de permettre à tous ceux qui détiennent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat de pouvoir obtenir un permis d'enseigner, à la condition qu'ils suivent une formation d'appoint en pédagogie

de 15 crédits. Cette formation pourrait notamment se faire simultanément à l'enseignement. « *Ce qui reste à faire, c'est d'adopter le règlement officiel pour qu'il soit en vigueur* ».

Il s'agit d'une annonce intéressante puisqu'elle concorde avec une demande que nous avons formulée en lien avec la réforme, à savoir, de revoir le programme de formation des maîtres dans la perspective de permettre un meilleur équilibre des connaissances disciplinaires et des compétences professionnelles. Toutefois, cette annonce laisse perplexe dans la mesure où l'appareil du MELS continue à mettre en place des programmes de formation initiale ou continue selon les approches pédagogiques imposées par la réforme. Il est difficile de comprendre la logique du MELS en cette matière. Ce qui nous amène à nouveau à nous questionner sur la cohérence interne du ministère où, là encore, la ministre dit une chose et son ministère fait le contraire.

Le droit de négocier, c'est non négociable !



mois

avant la fin du décret

Les gens gagnent 7,7% de moins dans la fonction publique québécoise que dans les entreprises de 200 employés et plus.

Source : Institut de la statistique du Québec, novembre 2008



Participation de la FAE à la Nuit de la philosophie

PAR Michel L. Saint-Laurent
ml.st-laurent@lafae.qc.ca



Le 21 mars dernier, près de 8500 personnes ont assisté à la 4^e édition de *La nuit de la philosophie* qui s'est tenue à l'Université du Québec à Montréal. Dans une atmosphère d'effervescence intellectuelle et festive, les participants pouvaient choisir parmi 200 activités afin de discuter et de réfléchir sur diverses questions à caractère philosophique.

La FAE a profité de cet événement pour présenter un atelier-conférence sur le thème « l'école des compétences ». Le prési-

dent de la FAE, Pierre St-Germain, et Robert Comeau, professeur d'histoire et membre actif de la Coalition *Stoppons la réforme*, ont traité des impacts de la réforme de l'éducation au Québec. M^{me} Angélique del Rey, professeure de

philosophie dans un centre pour adolescents malades et handicapés en France, a fait part de son analyse critique de l'école française qui se conforme de plus en plus au modèle de l'entreprise.



Pour Pierre St-Germain, « il s'agissait de joindre un autre public et ainsi bien expliquer notre opposition à une telle réforme. Et nous avons pu alors constater qu'un tel questionnement sur la nature des modifications du système scolaire n'était pas restreint qu'au Québec, mais qu'en France, notamment, on se posait également de sérieuses questions sur les transformations de l'école publique. »



ÉVOLUTION DES COÛTS

3. La structure des régimes

PAR **Nicolas Dionne**
n.dionne@lafae.qc.ca



Voici le 3^e article de notre série visant à nous aider à mieux comprendre notre régime d'assurance collective.

Les régimes d'assurance collective des membres de la FAE forment un ensemble de garanties qui protègent les personnes assurées des inconvénients financiers que pourraient causer des problèmes de santé. Ils sont divisés en quatre régimes indépendants soit les régimes d'assurance soins dentaires, d'assurance vie, d'assurance maladie et d'assurance salaire de longue durée. Dans cet article, nous présenterons les faits saillants au sujet des structures des régimes d'assurance soins dentaires et d'assurance vie. Il sera également question des modalités d'accès et de renonciation pour ces régimes.

Afin de bien saisir l'information qui suit, il apparaît important de définir les rôles des différents intervenants. Tout d'abord, la compagnie *La Capitale assurance et gestion du patrimoine* est l'assureur. En second lieu, la FAE représente le preneur au contrat et, finalement, le membre du syndicat affilié, l'adhérent.

L'analyse des structures des régimes débute avec l'assurance soins dentaires. Ce régime facultatif est offert par choix du syndicat local, c'est-à-dire qu'à partir d'un vote, chaque syndicat affilié à la FAE peut décider d'être couvert ou non par le régime. Dans l'affirmative, tous les mem-

bres de ce syndicat doivent adhérer au régime d'assurance soins dentaires. La durée d'adhésion minimale pour un choix syndical est de 36 mois. Présentement, aucun des syndicats affiliés à la FAE n'a fait le choix de retenir cette protection ne la jugeant pas suffisamment avantageuse. Rappelons que notre employeur ne contribue pas à nos régimes d'assurance.

En second lieu, vient le régime d'assurance vie. Celui-ci est également facultatif et se divise en trois catégories. Pour l'*assurance vie de base de la personne adhérente*, des montants de 10 000 \$, 25 000 \$ et 50 000 \$ sont disponibles sans preuve d'assurabilité, tout en tenant compte des délais d'inscription mentionnés au contrat. Les montants supérieurs à 50 000 \$ sont toujours sujets à l'acceptation de preuves d'assurabilité par l'assureur. En ce qui a trait à l'*assurance vie de base de la personne conjointe et des enfants à charge*, lorsqu'on y souscrit, un montant de 10 000 \$ est payable par l'assureur au moment du décès du conjoint et de 5 000 \$ lors du décès d'un enfant à charge. Pour les familles monoparentales, une somme de 10 000 \$ est divisée par le nombre d'enfants à charge dans la famille. Finalement, une *assurance vie additionnelle de la personne adhérente ou de la personne conjointe* est disponible par tranche de 1 000 \$. À cet égard, le maximum assurable est de 250 000 \$ pour la personne adhérente et de 100 000 \$ pour la personne conjointe. La tarification tient compte de l'âge, du sexe ainsi

que des habitudes de tabagisme de la personne à assurer. Toute personne employée est admissible au régime à partir de la date à laquelle elle devient une employée. En ce qui concerne le début de la protection, trois périodes différentes sont prévues au contrat. Si la demande d'adhésion est reçue dans les trente jours suivant la date d'admissibilité, la protection entre en vigueur à cette date. Si la demande d'adhésion est reçue plus de trente jours suivant l'admissibilité, mais moins de 180 jours de cette date, la protection entre en vigueur à partir de la réception de la demande. Finalement, si la demande d'adhésion est reçue plus de 180 jours suivant l'admissibilité, le dossier est sujet à la présentation de preuves d'assurabilité et la protection entre en vigueur à partir de l'acceptation, par l'assureur, de ces preuves.

Comme nous l'avons précisé, les régimes d'assurance soins dentaires et d'assurance vie sont facultatifs. Ils permettent une protection supplémentaire pour répondre aux inconvénients financiers que pourraient causer des problèmes de santé. Ils représentent des compléments aux régimes obligatoires d'assurance maladie et d'assurance salaire de longue durée qui seront examinés dans la prochaine édition de *L'Autonome*. Lorsque vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable du dossier d'assurance de votre syndicat. Le sujet paraît complexe, mais les solutions sont habituellement simples.

Le droit de négocier, c'est non négociable!

DÉCRET

DÉCRET

Fédération Autonome de l'Enseignement